



LIVRET D'ACCUEIL



CEPEC
14 VOIE ROMAINE
69290 CRAPONNE



Accueil : 04 78 44 61 61



Site : www.cepec.org



BIENVENUE AU CEPEC

Ce livret d'accueil s'adresse à toutes les personnes en formation au CEPEC.
Il présente le centre de formation et ses équipes, le fonctionnement, les outils pédagogiques et le règlement intérieur mis à votre disposition pour que votre formation se déroule dans les conditions attendues.

LE LIVRET D'ACCUEIL SE COMPOSE DE 9 PARTIES :

1. | Le mot de la directrice, l'organigramme.
2. | Les informations pratiques.
3. | Les locaux et le matériel pédagogique.
4. | E-sidoc : un appui documentaire à vos formations.
5. | La plateforme pédagogique CAMPUS.
6. | Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap.
7. | Les modalités d'évacuation en cas d'urgence.
8. | La charte RGPD et droit à l'image.
9. | Le règlement intérieur.

L'équipe du CEPEC vous souhaite la bienvenue !

Le mot de la directrice

“ *La formation, c’est vital !* ”

BIENVENUE ! Nous sommes heureux de vous accueillir au CEPEC !

Au-delà de la satisfaction des besoins de toute personne venant en formation dans nos murs, nous avons à cœur de nouer avec vous une relation de qualité, destinée à durer et à se déployer dans le temps, terreau favorable à des temps de rencontres et de formation fertiles tout au long de votre carrière.



Nous mettons à votre disposition un environnement favorable à la formation. Nous avons la chance de bénéficier de locaux agréables, organisés dans un parc verdoyant et trois bâtiments principaux. Les nombreuses salles équipées, de tailles différentes, vous permettront de bénéficier d'excellentes conditions de travail et de rencontres.

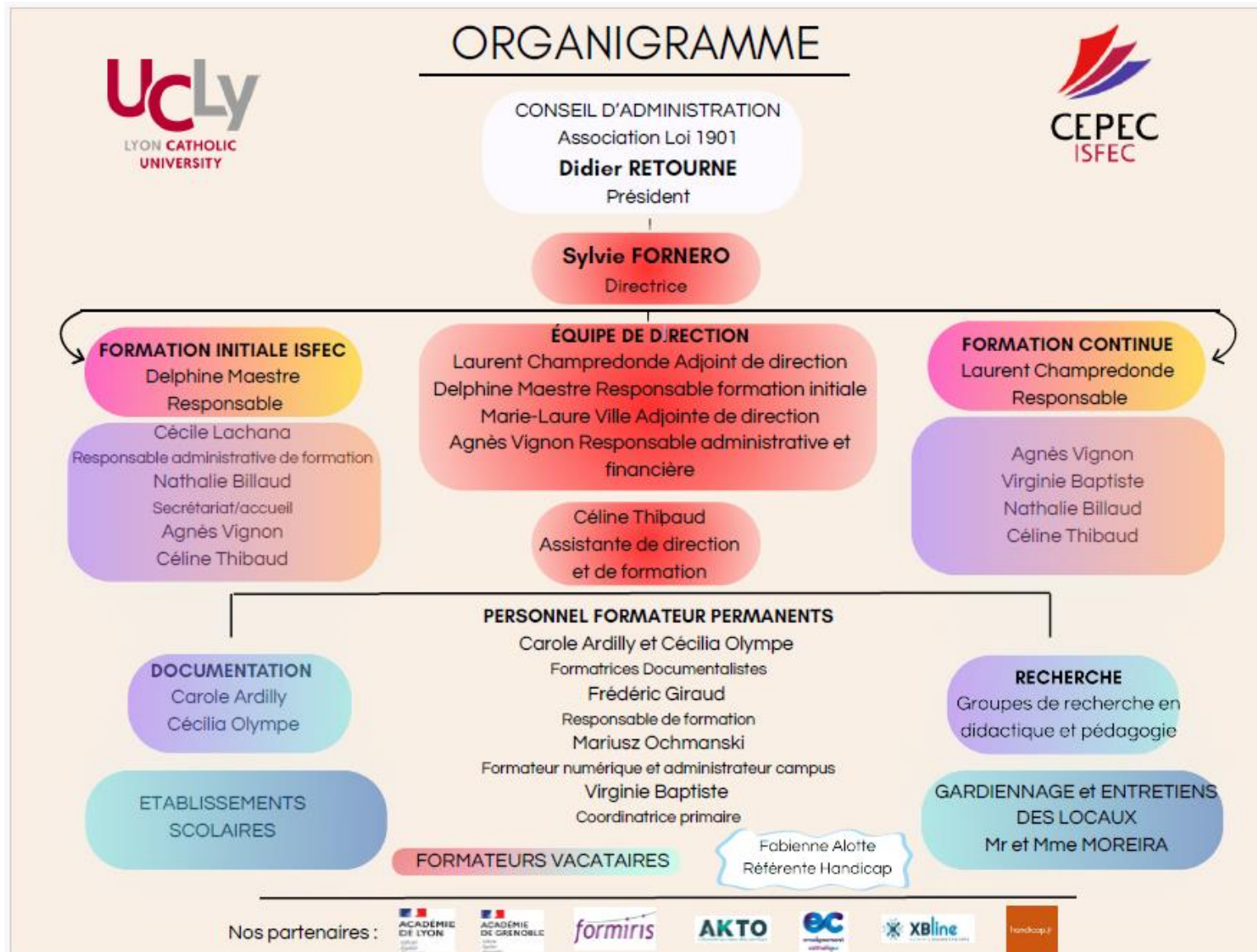
Venez rencontrer nos formatrices-documentalistes au Centre de documentation. Elles sauront vous guider dans vos recherches et vous faire découvrir un fonds pédagogique et didactique très riche ainsi que de nombreuses ressources en ligne.

Nous sommes toute une équipe pour vous accueillir et vous accompagner au mieux. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et à nous exprimer de nouvelles propositions ou demandes.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement au CEPEC.

Sylvie Fornero
Directrice

ORGANIGRAMME



Informations pratiques :



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le CEPEC est situé au **14, voie Romaine** – 69290 Craponne.
La voie Romaine est parallèle à l'avenue Édouard-Millaud,
axe principal de Craponne.



1. EN VOITURE

- Depuis l'A7 : tunnel de Fourvière, sortie Tassin-la-Demi-Lune, puis direction Francheville et Craponne.
- Depuis l'A42 ou l'A43 : périphérique TEO, sortie Porte de Valvert - Tassin-la-Demi-Lune, puis direction Craponne.
- Depuis l'A6 : sortie Porte de Valvert – Tassin-la-Demi-Lune, puis direction Craponne.



2. EN COVOITURAGE

MOV'ICI, la plateforme de covoiturage de la Région, permet de mettre en relation les covoitureurs sans frais de commission.

[Flyer-movici.pdf](#)



3. EN TRANSPORTS EN COMMUN

Depuis la gare de Lyon Part-Dieu :
Métro B jusqu'à Saxe-Gambetta, puis métro D jusqu'à Gorge de Loup, puis bus C24 jusqu'à Craponne Centre ou bus C24E jusqu'à Bergeron, puis 5 min à pied.

Depuis la gare de Lyon Perrache :
Bus C21 jusqu'à Piscine d'Alai, puis correspondance C24 ou C24E jusqu'à Craponne, puis 5 min à pied.
Infos horaires : www.tcl.fr



4. À VÉLO

Un abri à vélos est mis à votre disposition.

INFORMATIONS PRATIQUES



1. Horaires

- **Accueil et standard** : du lundi au vendredi
De 8h30 à 17h00
- **Centre de documentation** : 8 h 30 - 17 h du mercredi au vendredi.
Lundi et mardi : sur demande à l'accueil
- **Les formations** : De 9h00 à 16h30 (sauf situation particulière précisée sur la convocation ou le 1er jour de la formation)



2. Hébergement

Le CEPEC ne dispose pas d'hébergements sur place, il vous sera proposé des hôtels (VALPRE, le Grand Barnum et Garden City) avec lesquels nous avons des tarifs préférentiels (cf. site du CEPEC : www.cepec.org)

Toute demande de réservation est à adresser à l'accueil du CEPEC : accueil@cepec.org



3. Restauration

Une salle hors sac équipée de fours à micro-ondes est ouverte en libre-service. Des restaurants, boulangeries et autres restaurations rapides sont accessibles au centre de Craonne (5 mn à pied). Attention, prendre vos précautions les lundis, jour de fermeture de nombreux commerces.



4. Parking

Le CEPEC met à votre disposition un parking privé de 60 places, dont 2 places réservées aux véhicules munis du macaron « Handicap ».

Un abri vélo est disponible également. Vous pouvez vous garer sur la voie romaine (gratuite). Pour information, il est interdit de stationner dans l'impasse du Goby et dans les parkings privés du lotissement et de la résidence en face du CEPEC.

LOCAUX ET MATÉRIELS



1. Bâtiments

Nos locaux sont composés de 3 bâtiments : Les Tilleuls, Les Platanes et Les Cèdres.

Les Tilleuls regroupent l'accueil, avec l'écran qui indique les salles de formation : T pour Les Tilleuls, P pour Les Platanes, C pour Les Cèdres. On y trouve également le centre de documentation, la salle hors-sac et la salle de conférence.



2. Salles de formation

Le CEPEC dispose de 19 salles de formation, chacune équipée d'un vidéoprojecteur. Trois salles sont équipées d'un TBI et 3 écrans mobiles sont également disponibles.

Du matériel de visioconférence permet des interactions entre le groupe présent et des participants à distance.

Les salles ont des capacités différentes afin de favoriser plusieurs formes de travail : grand groupe, entretien individuel, autonomie, ateliers...



3. Centre de documentation

Le centre de documentation est équipé d'ordinateurs, d'un photocopieur-scanner, ainsi que d'un vidéoprojecteur avec écran de projection.

Il permet l'accès au portail documentaire e-sidoc ainsi que l'emprunt de livres, manuels et revues.



4. Services numériques

Le Wi-Fi est accessible dans tous les bâtiments.

La connexion est soumise à la signature d'une charte.



5. Parc et espaces extérieurs

Le CEPEC dispose d'un parc paysager équipé de tables et de bancs, dont une table conçue pour les personnes à mobilité réduite.

E-SIDOC ET CAMPUS



1. E-sidoc : un appui documentaire à vos formations

E-sidoc : un portail documentaire

Site : [E-sidoc](#)

En accès public :

- recherche dans la base catalogue via un écran de recherche avancée
- des dossiers documentaires thématiques
- des liens vers les publications du CEPEC, les mémoires et les écrits professionnels

 Un fonds
spécialisé en
pédagogie

 14 000
ouvrages

 30
abonnements
revues

 Les
publications
du CEPEC

Autres thématiques traitées

- Didactique et didactique disciplinaire
- Sciences cognitives
- Information-communication
- Sociologie



2. La plateforme pédagogique CAMPUS

Chaque stagiaire dispose d'un accès à la plateforme pédagogique CAMPUS-cepec (LMS Moodle). C'est une plateforme collaborative permettant l'organisation de parcours pédagogiques hybrides : accès à des ressources de formation, dépôt et partage de documents, échanges et forum de discussions, évaluations...



En cas de difficulté d'accès, il appartient au stagiaire d'en informer le responsable de la plateforme à l'adresse m.ochmanski@cepec.org

DÉMARCHE INCLUSIVE ET ACCÈS HANDICAP



1. Démarche inclusive

Parce que chaque personne est unique, l'équité implique la prise en compte des singularités et des besoins de chacun. Le CEPEC est attaché à l'inclusion et au bien-être de tous.

Toute situation de mal-être, de discrimination ou de harcèlement doit être signalée à la direction qui la prendra en charge.



2. Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Le CEPEC est accessible aux personnes à mobilité réduite (places de parking, rampes d'accès, salle en RDC, toilettes adaptés).

Pour les personnes malvoyantes, malentendantes... nous adaptons nos outils et modalités pédagogiques à chaque stagiaire. Merci de nous informer en amont de la formation de vos besoins en particulier.



Référente handicap

Fabienne Alotte : f.alotte@cepec.org



Consulter la politique d'accessibilité du CEPEC

[Consulter NOTRE politique d'accessibilité](#)



CEPEC
ISFEC

CENTRE DE FORMATION

MODALITÉS D'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE



Les numéros d'urgence et la procédure d'évacuation en cas d'incendie sont affichés à l'entrée de toutes les salles.

Le plan d'évacuation est affiché dans les salles ou couloir, les issues de secours sont signalées.



PROCÉDURE D'ÉVACUATION

En cas de déclenchement de l'alarme incendie pendant votre séance de travail, vous devez suivre les consignes de votre formateur. En dehors d'une séance, vous devez procéder de même :

1



Quitter la salle en laissant vos affaires, ne pas vous écarter du groupe,

2



Emprunter le trajet qui est affiché dans tous les couloirs et matérialisé par des flèches directionnelles,

3



Rejoindre le plus rapidement possible le point de rassemblement qui se trouve à l'entrée du CEPEC, entre le bâtiment des cèdres et le portail.



Point de rassemblement



DÉCLENCHEURS
MANUELS



DÉTECTEURS
SONORES



EXTINCTEURS



DÉFIBRILLATEUR
À L'ACCUEIL

Des déclencheurs manuels de l'alarme sont installés dans les couloirs et dans les toilettes, des détecteurs sonores en cas de constat d'un départ de feu, ainsi que des extincteurs. Un défibrillateur est disponible à l'accueil.

En utilisant les services du site internet du CEPEC ou en renseignant un formulaire de contact édité par le CEPEC, vous acceptez que le CEPEC puisse recueillir, traiter, stocker et utiliser, le cas échéant, les données personnelles soumises en conformité avec les règles exposées ci-après.

En nous donnant votre consentement, vous disposez toutefois d'un droit d'accès, un droit de rectification et un droit à la suppression de vos données personnelles.

IDENTITE DU RESPONSABLE DES TRAITEMENTS

Les données personnelles collectées le sont par le CEPEC de Lyon, ayant son siège 14, voie Romaine -BP 47, 69290 CRAPONNE.

FINALITE DES TRAITEMENTS

Les informations personnelles recueillies sont enregistrées dans des bases de données informatiques afin que le CEPEC puisse assurer la gestion administrative des formations auxquelles vous vous inscrivez, vous proposer des contenus pédagogiques en lien avec les formations suivies et vous proposer le cas échéant d'autres formations adaptées à votre fonction et votre spécialité.

COURRIELS

Un lien de désinscription sera inclus dans chaque communication et courriel de sollicitation / information que nous vous adresserons. Vous pouvez facilement vous en désinscrire en suivant les liens de désinscription.

DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES

Lorsque vous vous créez un compte sur l'un de nos services en ligne (CEPEC Doc, Campus) nous enregistrons, votre prénom, votre nom ainsi que votre adresse de messagerie électronique afin de pouvoir vous identifier lors de vos futures connexions et afin de vous proposer des contenus en liens avec les formations suivies. En fonction des formations, des informations complémentaires peuvent vous être demandées : discipline enseignée, académie, cursus en cours.

Les données personnelles que nous collectons par ailleurs sur les fiches d'inscription aux formations sont les suivantes :

- Nom*, Prénom* Mail* Adresse domicile, Photo d'identité, Téléphone, Date et lieu de naissance, Photocopie carte identité, extrait d'acte de naissance pour les étudiants étrangers, CV, diplômes. Les données suivies d'un astérisque sont obligatoires et systématiquement demandées. Les autres informations dépendent notamment de la nature de la formation.

COMMUNICATION A DES TIERS

Les données personnelles collectées le sont pour mener à bien les seules missions du CEPEC. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes autorisées du CEPEC, habilitées en raison de leurs fonctions et tenues à une obligation de confidentialité.

Toutefois, vos données personnelles pourront être communiquées et traitées pour le compte du CEPEC par des sociétés sous-traitantes chargées contractuellement de l'exécution des tâches nécessaires à la gestion administrative des formations. En aucun cas, le CEPEC n'utilise vos données personnelles à des fins commerciales auprès de tiers. Les organismes sous-traitants sont les suivants : FORMIRIS National et territoriaux, AKTO, FONGECIF, POLE EMPLOI, AGEFOS, UCLY, des organismes de formation partenaires

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données liées à vos comptes de connexion pour accéder à nos services en ligne (CEPEC Doc, Campus) sont conservées tant que vous utilisez les services en question.

Notre politique d'effacement de vos données personnelles est la suivante :

- Les données collectées à des fins de suivi de votre cursus de formation au sein du CEPEC (base de données internes ; dossiers papiers) sont conservées pour une durée de 6 ans maximum au-delà de la date de fin de la dernière formation suivie afin de pouvoir attester de vos formations et le cas échéant vous proposer des formations en lien avec la discipline enseignée. Au-delà de 6 ans d'inactivité, les données sont supprimées de notre système d'information administratif.
- Les comptes CAMPUS sont automatiquement supprimés dès lors que le stagiaire n'est plus rattaché à aucun dispositif de formation.
- Les données collectées à des fins de gestion des prêts de ressources documentaires (base de données interne ; fiches papiers) sont conservées pour une durée de 2 ans maximum au-delà de la date du dernier emprunt. Au-delà de 2 ans d'inactivité, les données sont supprimées de notre système d'information documentaire.
- Les comptes CEPEC DOC inactifs pendant une durée de 2 ans sont automatiquement supprimés.

VOS DROITS

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou demander leur effacement. Pour exercer vos droits ou pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter notre service en charge de l'exercice de ces droits : En nous écrivant à l'adresse :

RGPD /CEPEC de Lyon
14, voie Romaine - BP 47
69290 CRAPONNE
Ou par voie électronique : direction@cepec.org
La charte RGPD est en ligne sur le site internet.

DROIT A L'IMAGE

Le CEPEC se réserve le droit de publier des photos de groupes sur tout support de communication. La publication de visages reconnaissables fera l'objet d'une demande d'autorisation spécifique. Les visages pourront être floutés à la demande.

Pour en savoir plus : direction@cepec.org



Règlement intérieur

● 1 – Généralités

Article 1 : Conditions générales et personnes concernées

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une formation dispensée dans les locaux du CEPEC, 14 voie Romaine. Quand la formation se déroule en dehors des locaux de l'Institut, les stagiaires sont tenus de respecter les mesures applicables du règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

Conformément à la législation en vigueur (article L6351-3 et R6352-1 et 2 du Code du travail), ce règlement intérieur a pour objet de définir les règles communes générales d'hygiène et de sécurité, les règles d'utilisation des réseaux et des moyens informatiques, les règles disciplinaires.

● 2 – Hygiène et Sécurité

Article 2 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à la sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène.

Article 3 : Consommation de nourriture

Les espaces étant réservés à cet effet il est interdit de consommer de la nourriture dans les salles de formation de même qu'il est interdit de fumer dans les bâtiments en vertu du décret n°2006--1386 du 15 novembre 2006.

Article 4 : Boissons alcoolisées et substances illicites

Il est interdit d'introduire ou de faire introduire dans les locaux (administratif, de formation, de restauration) des substances illicites ou des boissons alcoolisées.

Article 5 : Accidents et incidents

Tout accident ou incident survenu pendant la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou un témoin, à la directrice du CEPEC.

Article 6 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment les plans d'évacuation sont affichés dans les locaux du CEPEC de manière à être connus de tous les stagiaires. Des extincteurs sont répartis dans les différents bâtiments. Se reporter aux modalités d'évacuation en cas d'urgence.

3 - Discipline générale

Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent respecter les horaires de formation indiqués sur leur convocation. Le CEPEC se réserve le droit, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, de modifier les horaires en fonction des nécessités de services.

Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent en avertir le secrétariat ou la direction. Toute absence doit être justifiée par écrit (mail, certificat médical, ou courrier du Chef d'établissement...).

Article 7.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 7.4. Annulation de la formation

Concernant l'annulation ou l'abandon en cours de formation, une procédure est mise en place pour en connaître le motif. L'établissement est informé de l'absence.

Article 8 - Accès aux locaux de formation

En début de formation, lors de son arrivée, le stagiaire doit se présenter à l'accueil. Les stagiaires ont accès aux locaux exclusivement pour y suivre leur formation. Ils ne peuvent y rentrer et y demeurer à d'autres fins, ou introduire ou faciliter l'entrée de personnes étrangères à la formation prévue.

Article 9 - Tenue et comportement

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'établissement.

Article 10 - Usage des lieux, locaux, matériel et ressources

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel et les ressources qui sont mis à sa disposition. Vérifier que l'éclairage soit éteint quand vous quitter les lieux (restaurant, toilettes, couloirs...).

Article 11 - Enregistrement et propriété intellectuelle

Il est interdit, sauf autorisation écrite de la Direction, d'enregistrer par quelque moyen que ce soit les sessions de formation. Les documents remis pendant la formation sont réservés à un strict usage personnel et ne peuvent être utilisés qu'à cette fin.

Article 12- Information et affichage

La diffusion de l'information se fait par affichage sur les tableaux destinés à cet usage. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans

l'enceinte du CEPEC. La Direction du CEPEC se réserve le droit de retirer tout affichage qui ne respecte pas ce principe.

4 - Réseaux et moyens informatiques

Article 13 : Droit d'accès et respect des droits d'auteur

Le droit d'accès à des systèmes informatiques est soumis à autorisation : il est personnel et limité au temps de formation. Les fichiers d'un utilisateur doivent être considérés comme privés même s'ils sont accessibles à d'autres, leur usage nécessite l'accord écrit de leur propriétaire.

Lors de la rédaction de mémoires et documents divers, l'usage lié à la consultation et à l'utilisation des informations sur Internet doit s'effectuer dans le respect du droit de l'auteur. Toute information extraite doit spécifier sa référence et son origine.

Article 14 : Engagement individuel

Chacun est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques mises à sa disposition ; il s'engage à ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire au réseau, à l'intégrité de l'outil informatique ou à l'image du CEPEC.

Chaque stagiaire devra respecter, dans ce cadre, les règles en vigueur sur la sécurité informatique ainsi que la confidentialité des informations auxquelles il aura accès.

Il est rappelé que le non-respect de ces règles est sanctionné par les articles 323-1 à 323-7 du Code pénal. En outre, l'utilisation de tout service informatique, dont ceux de l'internet, génère un ensemble de fichiers-traces (service utilisé, heures et origine de la connexion ...) essentiels à des fins d'administration des systèmes.

Le CEPEC se réserve le droit de prendre, en cas de nécessité, les dispositions appropriées, par exemple le blocage immédiat de tous les accès aux moyens informatiques.

5 - Centre de documentation

Article 15 : Règlement du centre de documentation

Chaque stagiaire est tenu de respecter le règlement spécifique au centre de documentation

6- Sanctions et procédure disciplinaire

Article 16- Sanctions et procédure disciplinaire

En cas de non-respect de ce règlement intérieur, la Direction du CEPEC prend des mesures ou des sanctions à l'encontre des responsables des faits.

7- Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 17 – Publicité

Le présent règlement est consultable sur le site internet du CEPEC. Il est remis avec le livret d'accueil et est affiché dans les halls des différents bâtiments.

Article 18 _ Date d'entrée en vigueur

Ce règlement intérieur stagiaire est applicable à tout moment à compter de la date de signature.